



# Le programme d'aide à l'Éveil à la Lecture et à l'Écriture

Le programme d'aide à l'ÉLÉ tiré du cahier de mise en œuvre 2003-2007 [www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)

## L'objet du Programme d'aide

Le Programme d'aide a pour objet de faire en sorte que les organismes publics et communautaires incorporent, de façon cohérente, complémentaire et durable, à leur mandat, plan stratégique, orientation, plan d'action, programmation, différentes activités d'éveil à la lecture et à l'écriture. Celles-ci visent à l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales et les différents lieux et services fréquentés par les enfants de 5 ans et moins des milieux défavorisés, leurs parents et leurs grands-parents.

## Les objectifs du Programme d'aide sont les suivants :

- Sensibiliser, au moyen de rencontres, de distribution de l'information, d'organisation d'événements, d'aménagement de l'environnement, etc., les familles des milieux défavorisés aux comportements qu'elles peuvent adopter pour favoriser l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture;
- Informer les organismes des divers moyens auxquels ils peuvent avoir recours pour favoriser, d'une part, l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture et, d'autre part, l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales;
- Former les membres des organismes qui interviennent auprès des populations cibles sur l'éveil à la lecture et à l'écriture, quant aux moyens pour éveiller les enfants à la lecture et à l'écriture et pour intervenir auprès des parents des milieux défavorisés dans le domaine;
- Former les parents sur les procédés et les moyens pour éveiller les enfants à la lecture et à l'écriture;
- Promouvoir et diffuser la littérature jeunesse auprès des parents et des organismes visés par de l'information, l'accès aux livres, des activités de lecture, etc.;
- Élaborer des stratégies pour inciter les pères à participer à l'éveil à la lecture et à l'écriture de leurs enfants;
- Faire un suivi auprès des familles afin de voir si les pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture proposées sont appliquées;
- Faire un suivi auprès des organismes afin de voir si les pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture proposées sont intégrées.



# Le programme d'aide à l'Éveil à la Lecture et à l'Écriture

## Les populations à joindre

Le Programme d'aide s'adresse aux enfants et parents des milieux défavorisés. En conséquence, les projets subventionnés doivent cibler la population des territoires des écoles ayant des indices socioéconomiques de 9 et 10, conformément à la carte scolaire élaborée par le ministère de l'Éducation<sup>1</sup>.

## Le Programme d'aide vise plus précisément :

- Les enfants de 5 ans et moins, notamment les jeunes handicapés de ces milieux;
- Les familles ayant des enfants de 5 ans et moins, c'est-à-dire les parents, dont les pères, et les grands-parents de ces milieux;
- Les organismes qui travaillent auprès des familles ayant des enfants de 5 ans et moins de ces milieux.

Les familles touchées sont caractérisées par les indicateurs suivants :

- La mère n'a pas terminé sa cinquième secondaire;
- La famille a un faible revenu, selon Statistique Canada.

Un effort sera fait pour joindre dans ce groupe cible les familles monoparentales et les familles dont les parents sont sans emploi.

---

<sup>1</sup>

À partir de la carte scolaire élaborée en 1998, les écoles ont été classées selon un rang décile, déterminé grâce à un indice tenant compte du fait qu'elles accueillent un nombre plus ou moins grand d'élèves venant des milieux défavorisés. Cet indice est composé de deux mesures : la scolarité de la mère (comptant pour les deux-tiers de la valeur) et le niveau d'activité économique des parents.